

**PRESIDENCE BELGE DE L'UE**  
**IMMIGRATION ET ASILE**  
**Programme**

**INTRODUCTION**

La Présidence belge veillera à assurer la continuité des travaux entamés par la Présidence espagnole, et ce en étroite collaboration avec la Commission européenne et le Parlement européen. La mise en application effective du programme pluriannuel de Stockholm (2010-2014) en sera le fil conducteur.

La Présidence belge se concentrera sur l'élaboration d'une véritable politique commune en matière d'asile et d'immigration au sein de laquelle les notions de responsabilité et de solidarité revêtent toute leur importance.

Les priorités-clés de la Belgique en matière d'asile et d'immigration comprennent trois grands axes:

- La mise en place pour 2012 de la seconde phase du régime d'asile européen commun (CEAS), assurant un réel accès aux procédures d'asile et offrant un niveau de protection élevé à ceux qui en ont besoin, en accord avec la Convention de Genève sur le statut des réfugiés et les instruments internationaux pertinents. Une attention appropriée sera consacrée aux procédures équitables et effectives qui permettent aussi de lutter contre les abus.
- Le développement d'une politique commune en matière de migration légale qui soit bénéfique tant pour le pays d'origine que pour le pays d'accueil et le migrant lui-même, basée sur les besoins des marchés du travail des Etats membres.
- La lutte contre la traite des êtres humains et l'immigration illégale, notamment en améliorant la gestion des frontières extérieures.

## **ASILE**

La mise en place pour 2012 d'un régime d'asile européen commun (CEAS) est la priorité-clé de la Belgique. Ce régime commun entend notamment instaurer une procédure d'asile commune et un statut uniforme pour les personnes qui ont besoin de protection internationale. Le respect des droits fondamentaux, l'accès réel aux procédures d'asile et des normes élevées de protection, conformes à la Convention de Genève et aux autres instruments internationaux pertinents sont placés au centre des préoccupations. Le respect de l'acquis communautaire en matière d'asile, comme condition essentielle d'un véritable régime européen d'asile qui est basé sur une confiance mutuelle, est aussi considéré comme très important par la présidence belge.

La Belgique poursuivra très activement le débat sur les normes communes relatives à l'octroi de la protection internationale (proposition de révision de la **directive Qualification**) qui doit notamment déboucher sur une harmonisation des motifs de protection et sur l'approximation des statuts de protection internationale.

Concernant la révision du **règlement Dublin** établissant les critères de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale, et du **règlement Eurodac**, les négociations seront menées le plus loin possible.

En outre, la Présidence belge poursuivra le débat sur la proposition de la Commission d'élargir le champ d'application de la **directive Résidents de longue durée** aux bénéficiaires d'une protection internationale et espère atteindre un accord politique.

Par ailleurs, la Belgique souhaite faire évoluer les discussions techniques sur la proposition de révision de la **directive Procédure**, dans le but d'arriver à des normes plus cohérentes en vue d'une procédure d'asile commune.

La Présidence belge a aussi l'intention au cours du second semestre de 2010 de continuer les discussions techniques sur la révision de la **directive relative aux normes minimales pour l'accueil** qui vise une plus grande harmonisation des systèmes d'accueil ainsi que de meilleures garanties et une sécurité juridique accrue pour les demandeurs d'asile.

Une attention particulière sera portée au renforcement de la **coopération pratique**, notamment par la mise en œuvre rapide du Bureau européen d'appui en matière d'asile qui sera basé à Malte.

La Belgique souhaite lancer une discussion générale sur la stratégie à suivre pour mettre en place le régime d'asile européen commun (CEAS) d'ici 2012 au cours du Conseil informel des 15 et 16 juillet sur le thème '*How to reach a Common European Asylum System by 2012*'.

Conjointement avec les Etats membres, les institutions européennes, la société civile et l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), la Présidence organisera les 13 et 14 septembre prochains à Bruxelles une conférence ministérielle dédiée à la qualité et l'efficacité de la politique d'asile ('*Quality and Efficiency in the Asylum Process*'), qui complètera le travail d'harmonisation des législations.

## **IMMIGRATION**

### *Migration légale*

Le programme de la Présidence belge en matière de migration légale - qui constitue l'une de ses grandes priorités - s'inscrit dans la mise en œuvre du programme de Stockholm. La Belgique va accorder une importance particulière à promouvoir une migration légale bien gérée, qui soit bénéfique aux pays d'origine, aux pays de destination et aux migrants eux-mêmes, et basée sur les besoins des marchés du travail des Etats membres.

La Présidence belge continuera les travaux sur les instruments législatifs prévus par le plan d'action de la Commission relatif à l'immigration légale de 2005.

Elle attachera une grande importance aux négociations sur la directive établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un **permis unique** autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un Etat membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un Etat membre.

Elle débutera les négociations sur les deux dernières directives qui concernent les conditions d'entrée et de résidence des **travailleurs saisonniers** et des **personnes transférées au sein d'une entreprise**.

Des avancées dans les négociations sur ce chapitre devraient permettre, à terme, d'entamer une véritable évaluation de l'ensemble des textes adoptés en la matière et de donner un nouvel élan à l'Europe en matière migratoire, d'autant plus important si l'on anticipe les futurs défis démographiques de l'horizon 2020. La migration dans le contexte du vieillissement de la population constituera le thème central d'une conférence d'experts qui envisagera la migration légale dans ses différentes dimensions: dimension démographique, économique, politique et externe.

#### *Intégration des ressortissants de pays tiers*

Une action commune au niveau de l'UE en matière d'intégration des ressortissants de pays tiers a déjà permis la création d'un cadre précis et d'un ensemble d'instruments pour renforcer et appuyer la mise en œuvre par les Etats membres des politiques dans ce domaine.

La Belgique accordera un rôle primordial à une politique efficace d'intégration, nécessaire pour que les avantages de l'immigration puissent bénéficier de manière optimale aussi bien à la société d'accueil qu'au migrant lui-même.

Une conférence d'experts sera organisée afin de stimuler la discussion sur des modules européens d'intégration qui pourront servir de références pour l'introduction à la société d'accueil et la formation linguistique, l'implication dans la société d'accueil, la participation des migrants à la vie locale et d'autres aspects du processus d'intégration.

#### *Lutte contre l'immigration illégale et gestion des frontières*

La Présidence belge poursuivra les travaux dans le domaine de la lutte contre l'immigration illégale dans la ligne du programme de Stockholm.

La Belgique continuera le développement d'une politique de réadmission efficace, qui respecte pleinement les droits fondamentaux, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre des accords de réadmission existants, la conclusion de nouveaux accords ainsi que l'évaluation des accords existants.

La Présidence belge s'emploiera à poursuivre le développement de la gestion intégrée des frontières de l'UE et à promouvoir une collaboration active entre les Etats membres, FRONTEX et d'autres organes et agences de l'UE.

La Belgique continuera les négociations législatives qui visent à renforcer le rôle de FRONTEX, à la lumière des évaluations menées. Elle fera de même pour la proposition de modification du règlement relatif au réseau d'officiers de liaison «Immigration».

#### *Mineurs étrangers non accompagnés*

La Belgique accordera une attention particulière à la question des mineurs étrangers non accompagnés. Elle travaillera dans la ligne du plan d'action sur les mineurs non accompagnés qui appelle à une approche globale réunissant des mesures de prévention, de protection, la collaboration avec les pays tiers et la recherche de solutions durables, et qui doit être guidée par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Un séminaire sera organisé pour permettre aux experts l'échange et la promotion de bonnes pratiques en la matière.

#### *Visas*

En ce qui concerne la politique des visas, la Belgique accordera la priorité au déploiement du VIS, en fonction de son état de développement. Le Système d'Information Visa devrait permettre d'améliorer la mise en œuvre de la politique commune en matière de visas, d'accroître la sécurité intérieure, de faciliter l'application du règlement Dublin et de soutenir le contrôle aux frontières. Ce déploiement nécessitera d'intensifier la coopération consulaire locale, notamment par la mise en place de centres communs pour la délivrance des visas.

## **DIMENSION EXTERIEURE DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE**

Les questions relatives à l'asile et à l'immigration sont indissociables de la politique extérieure de l'Union européenne. Dans ce contexte, la solidarité avec les pays tiers d'origine et de transit s'avère essentielle.

La Présidence belge entend continuer la mise en route des instruments de l'approche globale. L'organisation de missions migratoires dans des pays tiers se situant sur les routes migratoires prioritaires représente un outil indispensable pour ouvrir un dialogue sur la migration avec les pays tiers. Au cours du second semestre de 2010, des missions seront ainsi programmées en Ukraine (en septembre) et au Cameroun (en décembre).

La mise en route et l'évaluation des partenariats pour la mobilité vont également se poursuivre.

En matière d'asile, la création d'un programme européen commun de réinstallation et le développement des programmes de protection régionaux conservent une attention particulière. Il est prévu d'élargir les programmes de protection régionaux (PPR) (notamment dans la Corne de l'Afrique, en Libye et en Afghanistan) au cours du second semestre de 2010.

Les différents processus liés à la migration et au développement restent également des points prioritaires: ainsi, des rencontres de haut niveau sont prévues à la fois dans le cadre du processus de Rabat/Paris et dans le cadre du dialogue sur les migrations entre les pays de l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (EU-LAC).

La préparation du prochain sommet UE-Afrique en Libye en novembre prochain et plus spécifiquement, le volet Migration, Mobilité et Emploi, retiendra toute l'attention de la Présidence, ainsi que celle de la troisième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement qui se tiendra en 2011.

L'intensification de la collaboration en matière de migration avec les Etats-Unis et la Russie constitue une priorité.

## **AGENDA**

- 15-16 juillet 2010: Conseil JAI informel
- 13-14 septembre 2010: Conférence ministérielle asile: Quality and Efficiency in the Asylum Process
- 29 septembre 2010: Conférence European Migration Network (EMN): Longitudinal follow-up of immigrants trajectories
- 7-8 octobre 2010: Conseil JAI
- Octobre 2010: Réunion ministérielle EU-US (JAI)
- 18-19 octobre 2010: Conférence sur la Lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre du 4<sup>ème</sup> EU Anti-Trafficking Day
- 8-9 novembre 2010: Conseil JAI
- 9-10 novembre 2010: EU-RUSSIA Permanent Partnership Council (PPC) (JAI)
- 23-24 novembre 2010: Réunion ministérielle EU-Balkans Occidentaux (JAI)
- 26 novembre 2010: Conférence d'experts de haut niveau Migration légale: La migration légale dans le contexte du défi démographique
- 2-3 décembre 2010: Conseil JAI
- Décembre 2010: Séminaire sur les mineurs non accompagnés: Mineurs voyageant seuls
- 15-16 décembre 2010: Conférence intégration: Modules d'intégration